
Dons patriotiques en argenterie des églises du district de Cherbourg (Manche), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argenterie des églises du district de Cherbourg (Manche), lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 113;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34430_t1_0113_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tenant à leur église, est aussitôt unanimement voté, et tous les citoyens s'empressent à l'envi de faire une offrande civique à leurs invincibles défenseurs. Nous vous les faisons passer, Législateurs Républicains, trop heureux, si par là, nous pouvons contribuer à sauver la vie de nos frères d'armes, vie qui nous est si précieuse et être réputés à vos yeux avoir bien mérité de la Patrie.»

RATTIER (maire), MARGUERITTE (notable),
MARCHAND, JORESSE, LEROY, GAIGNÉ,
MIDORGE (secrét.)
[et 12 autres signatures],

21

L'adresse de la société montagnarde de Saint Clar (1) est ainsi conçue :

Représentans, Marchons sur Albion; que cette nouvelle Carthage, repaire des brigands et des voleurs de la terre, soit écrasée par les foudres républicaines; décrétez une descente en Angleterre: de sa ruine sortira la liberté de l'Univers (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

22

Instruite de la manière d'extraire le salpêtre, la société populaire de la commune de Etréchy-la-Montagne (4) s'est empressée d'en faire un essai, qui a très-bien réussi: en suivant les procédés indiqués, elle a extrait de trois quintaux de terre, environ quatre livres de salpêtre (5).

Insertion au bulletin (6).

23

La commune de Montigny-Lencoup (7), district de Provins, invite la Convention nationale à rester à son poste; et lui annonce qu'elle a déposé, en dons patriotiques, pour les défenseurs de la patrie, 137 chemises, 40 paires de bas, une paire de guêtres, et trente cinq livres de vieux linge ou charpie (8).

Mention honorable (9), renvoyé au comité des marchés.

(1) Saint Clar-de-Lomagne (Gers).

(2) P.V., XXX, 272. C 292, pl. 937, p. 22. Lettre datée du 25 niv. II et signée: DEGUILHEM fils (présid.), CANTELOUP-LAVALLÉE, DARQUIER-LACOUPELLE, BARBOTE, DEGUILHEM père, CANTELOUP, CANTELOUP, CUISAING, DAUZAS, DAUZAS, DAUZAS, ANZAS, COMPE-NOUD, MORISSE, J. MAIGNAUT, LAGE, THEVENIN (secrét.), CAUBET [et 7 autres signatures].

(3) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl¹). Mention dans M.U., XXXVI, 237; J. Sablier, n° 1111.

(4) Seine-et-Oise. Et non Tréchy.

(5) P.V., XXX, 273. Mention dans M.U., XXXVI, 207; J. Paris, n° 397; C. Eg., n° 532.

(6) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(7) Et non Montigny-Lauroupe.

(8) P.V., XXX, 273.

(9) Bⁱⁿ, 12 pluv. (suppl¹).

24

Le citoyen Bouret, représentant du peuple à Cherbourg et dans le département de la Manche, fait part à la Convention des progrès de la raison, et de l'élévation de l'esprit public dans ces contrées. Les marins de Cherbourg brûlent d'aller lancer les foudres républicaines sur Albion: et tandis que nos braves guerriers combattent les hordes scélérates ou trompées qui servent les tyrans, l'opinion se propage, la vérité dissipe l'erreur, terrasse la superstition. Il donne avis à la Convention, que le directoire du district de Cherbourg lui adresse l'argenterie de plusieurs ci-devant églises. Il envoie des lettres de prêtrise de quelques nouveaux convertis; les lettres de maîtrise dont le citoyen Nicolas Gentil, cordonnier, fait hommage à la patrie; une épée de parade que le citoyen Fabien, constructeur de bâtimens, tenoit d'un ancien officier, à qui sa nullité Stathoudérienne en avoit fait autrefois présent, et que ce citoyen a déposée sur l'autel de la patrie (1).

Insertion au bulletin (2).

[Cherbourg, 7 pluv. II. A la Conv.] (3)

« Représentants, mes collègues,

A mesure que le sol de la liberté s'affranchit, que les esclaves des tyrans cessent d'en souiller la pureté, la raison étend ses progrès. Bientôt le département de la Manche va briller de toute la lumière qui lui manquait, bientôt la tiédeur qu'avait laissée le fédéralisme dans cette contrée cédera au génie de la République. Déjà tout se vivifie. Déjà toutes les âmes des marins de Cherbourg, de Granville et de toutes les côtes de ce département aspirent l'air de la Tamise et brûlent d'aller venger sur les décombres de Windsor et de Westminster l'injure de l'infâme Toulon. Quand viendra pour ce peuple le moment de la gloire, il est prêt, il volera d'accord au premier signal de la Montagne. Il le jure sur le bord même des vaisseaux ravis aux Anglais par le véritable Père Duchesne, et qui bientôt vont lui servir de transport sur les côtes d'Albion. Si l'amour de la patrie enfante des victoires, elles naîtront des mains des habitants de ce pays, déjà elles s'épurent en apportant les hochets de la superstition au pied de la représentation nationale. Le directoire du district de Cherbourg vous adresse l'argenterie de plusieurs ci-devant églises et vous trouverez dans ce paquet les lettres de prêtrise de quelques nouveaux convertis au culte de la raison. Vous y trouverez aussi le denier de la veuve, une lettre de maîtrise d'un sans-culotte cordonnier qui voue ce léger tribut à la République. Nicolas Gentil n'est pas le seul des sans-culottes de Cherbourg, que le même

(1) P.V., XXX, 273. Mention ou extraits dans J. Mont. p. 639; J. Lois, n° 492; J. Fr., n° 495; F.S.P., n° 213; Ann. patr., p. 1775; Rép., n° 43.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e suppl¹).

(3) C 290, pl. 919, p. 20 à 40, comprenant entre autres les lettres de renonciation à la prêtrise de Jac. Lo. Laurent Robin, curé constitutionnel de Vinaudeville, J. J. Ant. Desquennes, P. Duval, Le Vannier, Avallée. Texte reproduit jusqu'à « honte » dans M.U., XXXVI, 206; J. Paris, n° 397; C. Eg., n° 532; Audit. nat., n° 496. AULARD (Recueil des Actes..., X, 470) ne reproduit que les 2 derniers §.